

## RÉPONSES AUX QUESTIONS DES DÉPUTÉS

(les APNM, ont répondu chacune dans l'ordre de création, disposant de 5 minutes au maximum. Elles n'étaient pas obligées de répondre à toutes les questions, au demeurant elles ne le pouvaient pas au regard du temps de réponse octroyé)

### Diverses questions ont été posées par 7 députés, concernant les points suivants :

- En référence à l'article du CEMAT publié dans Le Figaro, qu'est-ce qui pourrait être encore amélioré au profit des familles ?

- Le SGA qui a été reçu hier, interrogé sur Louvois, a déclaré que – de 1% des militaires étaient touchés par Louvois désormais. Qu'en est-il ? Par ailleurs, que pensez-vous des mesures fiscales qui frappent les résidences principales des militaires, devenant des résidences secondaires du fait des mutations ?

(Question de M. Jean-Michel Jacques) Sur la question des moyens alloués à la Défense, il faut rappeler que le budget augmentera de 1,8Md d'euros en 2018 et concernant le pouvoir d'achat des militaires, la taxe d'habitation va disparaître sauf sur les gros salaires en haut de la hiérarchie, les généraux peut-être ne seront pas touchés. Je n'ai pas beaucoup entendu beaucoup de propositions dans vos interventions. Or, nous sommes là pour vous aider, aussi est-il important que vous nous donniez de la matière. Concernant le statut des militaires, ayant passé moi-même 24 ans dans les armées, attention aux remises en cause qui pourraient entraîner la perte d'un certain nombre d'avantages. En particulier, la réclamation du droit à être un élu local pourrait poser des problèmes dans la configuration par exemple d'un chef politisé, au combat. Si le cadre en question est positionné au centre, cela pourrait à la limite bien se passer, mais s'il représente un parti extrême, cela pourrait poser des difficultés.

Que comptez-vous donc faire pour nous donner de la matière, nous établir des propositions ?

- Que pensez-vous du Service militaire universel ?

- Les APNM sont-elles en soutien du mouvement des « Femmes de militaires en colère » ? Y-a-t-il concertation, échanges ?

- Avez-vous des propositions concernant la carrière des conjoints (NDR non militaires) ?

- Il est constaté une absence de femmes dans les APNM, du moins dans les résidences. Il y a peut-être une marge de progrès dans ce domaine. Par ailleurs, un sujet est rarement évoqué : on fait souvent référence dans les armées au « commandement » ; mais qu'en est-il du management ? Existe-t-il ? Si oui dans quelles conditions ? Quelle est son importance ?

- Cette première réunion des APNM tranche avec le style des syndicats reçus en première partie de matinée. On voit qu'on a à faire avec des gens non revendicatifs, qui connaissent bien leur sujet et qui abordent des points tout-à-fait légitimes. Les généraux qui ont été reçus par cette commission ont fait part de leur difficulté à recruter des militaires. Pensez-vous que l'armée peut jouer un rôle dans l'intégration de la jeunesse ?

## RÉPONSE APRODEF

- Je souhaiterais revenir sur le pouvoir d'achat, en soulignant une nouvelle fois la part très importante des primes dans la composition des soldes, primes non « indiciarisées », entraînant une perte non négligeable du pouvoir d'achat lors de la « radiation des contrôles » pour celles et ceux qui ont « porté les armes de la France » durant une bonne partie de leur vie, versus d'autres corps en uniforme, tels que pompiers, policiers ou même gendarmes (peut-être douanes, il faudrait étudier la question de plus près), qui ont réussi à faire intégrer dans le calcul de leur retraite, certaines primes alors même que la majorité d'entre eux ne sont pas réputés jouir de cette fameuse « considération de la nation », telle que le stipule la loi. Si on ajoute l'augmentation de la CSG, de celles frappant l'électricité, la taxe sur le diesel plus le coût général de la vie qui subira vraisemblablement une hausse substantielle comme tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il conviendrait peut-être de reconsidérer cette question. Enfin, vous évoquiez monsieur le député la suppression de la taxe d'habitation : je ne suis pas sûr (sous réserve d'étude plus approfondie), qu'une bonne partie des officiers en soit exonérée, ce qui ne ferait qu'alourdir considérablement leur pouvoir d'achat et renforcer ainsi mes propos.
- Concernant la possibilité aux militaires de se présenter aux élections locales (NDR expression à définir au demeurant plus avant), je ne reviendrai pas sur la brève synthèse historique que j'ai exposée précédemment. Je soulignerai seulement qu'à la Libération, lorsque le droit de vote fut accordé aux militaires (soit 16 mois je le répète après les femmes), certains y étaient opposés au motif que les militaires allaient désormais se lancer dans la politique ! On a vu en définitive que tout s'est bien passé et qu'il ne viendrait à l'esprit de quiconque de revenir sur ce droit.
- Concernant les femmes dans les APNM, personne ici ou ailleurs n'a interdit à des femmes militaires de se présenter aux présidences de ces associations. La démarche est libre et repose sur le seul volontariat. Or, que je sache, aucune des 15,3%, représentant en valeur absolue, 31 412 femmes dans les armées (chiffres 2016), ne se sont portées candidates pour présider une APNM. Vous me permettrez par conséquent d'exprimer ma fierté que des hommes aient exprimés leur volontariat dans un contexte, il convient de le répéter très difficile.
- Enfin, il a été question des propositions, des contributions à formuler à cette commission, par les APNM. Je partage entièrement ce point de vue. Encore faudrait-il que les APNM bénéficient de moyens, ce que prévoit au demeurant la loi, (local, moyens informatiques et de reproduction, budget), mais aussi et surtout des moyens d'accès à l'information. Actuellement, la plupart d'entre nous « bricole » bénévolement chacun dans son coin et, dans ces conditions, entrave supplémentaire, les provinciaux sont évidemment handicapés par rapport aux « Parisiens » (durée de trajets, accès à l'information, accès aux bons réseaux, etc...). Il va donc vraisemblablement falloir se pencher aussi prochainement sur cet aspect, car comme le stipule le vieil adage militaire : « un chef, une mission, **des moyens** ».

Je vous remercie de votre attention.